

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi le vingt-huitième jour de mars courant, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les Sénateurs soient notifiés d'être présents ; et que le dit *John Robert Martin* soit entendu par son conseil lors de la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Sophia Stinson*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves de l'impossibilité de lui donner tel avis et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Ordonné, que le dit *John Robert Martin* compareisse en cette Chambre lundi le vingt-huitième jour de mars courant, afin que lors de la seconde lecture du dit bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," si cette Chambre le juge à propos, il soit examiné pour constater s'il y a eu ou non quelque collusion, directe ou indirecte, de sa part relativement à aucun acte d'adultère que peut avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion, directe ou indirecte, entre lui et son épouse, ou aucune autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice contre aucune personne pour cause de relations criminelles avec sa dite femme ; ou si au temps du dit adultère dont il se plaint, son épouse, en vertu d'un contrat ou autrement, et du consentement de son mari, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il le peut faire de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritales.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 Mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit passé un acte pour continuer sa charte et a trouvé l'avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864", a été lu la seconde fois.